

# SÉANCE DU 09 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## PRÉSENTS :

Mmes AYADI Jalila, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique.  
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

## EXCUSÉES :

Mme ANTOINE Michèle a donné pouvoir à Mr LEMAITRE Yves.  
Mme DUBOIS Véronique a donné pouvoir à Mr RÉMOND Bruno.

## SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## SYNDICAT DU COLLÈGE DE MORMANT

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs délibérations sont à prendre concernant ce syndicat.

La première concerne la régularisation du retrait de la commune de Crisenoy du Syndicat. La commune de Crisenoy a quitté le Syndicat en 1995 car suite à une modification de la carte scolaire, les enfants de Crisenoy ne se rendaient plus au collège de Mormant. Or à cette époque aucun arrêté préfectoral n'avait autorisé ce retrait, ce qui est nécessaire pour lui donner force de droit. Ainsi, en droit, la commune de Crisenoy est toujours membre du syndicat. Il y a lieu de régulariser cette situation.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le retrait de la commune de Crisenoy du Syndicat du collège de Mormant.

La seconde concerne les statuts du Syndicat. En vue du passage à la M57 au sein du syndicat du collège de Mormant, il leur a été demandé de procéder à une modification des statuts.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat du collège de Mormant.

Mr MAUBORGNE représentant la commune au sein du syndicat du collège de Mormant fait part que lors du vote du budget, il a été voté une participation de 95€ par élève pour chaque commune adhérente à ce syndicat.

## **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente, notamment lors de week-ends prolongés :

- Location week-end (samedi et dimanche) : 250€
- Journée supplémentaire : 100€

La location de la salle polyvalente reste exclusivement réservée aux habitants de la commune.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

## **SUBVENTIONS 2023**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.

Après étude des demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Andrezélienne : 2 500€ (Mmes CHABRAT et LANGRY, membres de cette association ne participent pas au vote)
- Récré des 3 Villages : 600€
- Croix- Rouge Française : 100€
- ADMR : 150€

## **ÉCOLE**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'une fermeture de classe a été notifiée sur notre RPI pour la rentrée 2023/2024. C'est la seconde classe d'Andrezel qui est concernée par cette fermeture.

Concernant les travaux prévus dans l'école, ces derniers sont soumis à l'obtention de subvention. Si les subventions demandées sont accordées, Monsieur le Maire propose de maintenir les travaux concernant les sanitaires mais de reporter les travaux de peinture dans la seconde classe.

## **ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église. Ce devis émit par la société Forsond SAP est de 2 484€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers l'achat de deux nouveaux conteneurs poubelles pour le cimetière afin d'organiser le tri (déchets verts et déchets plastiques) suite aux nouvelles consignes de tri du SIETOM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acheter les conteneurs.

## **DECI – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il s'est rendu à une réunion d'information concernant le dossier DECI qui est un document obligatoire à mettre en place concernant la défense extérieure contre l'incendie. Cette réunion était animée par Mr PAULARD, dirigeant de la société CESDI, spécialisée dans l'expertise sur la défense incendie. Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec ce dernier afin de discuter d'une possible collaboration pour la mise en place de ce dossier DECI pour la commune.

## **VIE DU VILLAGE**

Les vœux du Maire le samedi 07 janvier 2023 ont connu comme chaque année un vif succès. Monsieur le Maire a été agréablement surpris de la présence des futurs habitants du pommier doux, signe de leur volonté de s'intégrer à la vie du village.

L'Andrezélienne a tenu son assemblée générale le mercredi 18 janvier 2023, malheureusement peu d'habitants se sont déplacés.

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les lanternes des lampadaires du bourg, de la route du Truisy et de la Rue de Guigneville ont toutes été changées pour des ampoules LED.

Monsieur le Maire propose de faire une demande au SDESM afin de planifier ces travaux pour les lanternes restantes à savoir celles du Truisy et du lotissement de la Borde.

## **CHÂTEAU D'EAU**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'étude concernant l'avenir du château d'eau est toujours en cours.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.*